



22 octobre 2018

Cher Fournisseur,

Comme indiqué précédemment, nous avons achevé avec succès la fusion entre The Dow Chemical Company (Dow) et E.I. du Pont de Nemours and Company (DuPont). La fusion a abouti à ce que Dow et DuPont deviennent des filiales de DowDuPont, Inc. avec pour objectif de les scinder en trois sociétés indépendantes cotées en bourses en 2019.

Dow a fait de gros efforts pour constituer une nouvelle plateforme ERP (Entreprise Resource Planning), pour la division des Produits de spécialités. L'achèvement de la transition de la division des produits de spécialité vers le nouvel ERP est prévu pour le 5 novembre 2018 et aura pour conséquence un arrêt des réceptions pour les entités aux USA, au Canada, en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique et en Inde.

Quelle action attendons-nous de vous en qualité de fournisseur ?

Il vous faudra apporter des changements à vos systèmes et à vos dossiers pour les adapter aux nouveautés qui seront mises en ligne **le lundi 5 novembre 2018**. Pour votre facilité, des références croisées de l'entité juridique ont été mises à disposition sur le portail fournisseur, www.dow.com/dwdp-changes. Quand vous consulterez ce site web, vous aurez la possibilité de vous inscrire, ce qui vous permettra de recevoir des mises à jour par e-mail chaque fois que des informations seront ajoutées. Il vous est fortement recommandé de profiter de cette possibilité pour éviter de rater des mises à jour importantes.

- **Arrêt des réceptions : Mercredi 31 octobre à 17h00 HAE heure de l'Est jusqu'au lundi 5 novembre 2018 à 02h00 heure normale de l'Est.**
Les préparations sont en cours pour vous assurer un impact minimum en tant que fournisseur. Afin d'assurer une transition sans heurt, commencera une période d'arrêt des expéditions pour cette période à tous les endroits affectés
 - La réception des expéditions ne pourra pas être faite durant l'arrêt des réceptions, à partir du 31 octobre 2018.
 - Les expéditions et les réceptions recommenceront le 5 novembre 2018.

- **Commande ouvertes**
 - Les commandes d'achat pour lesquelles les marchandises et/ou services seront livrées après le 5 novembre 2018 seront annulées et un bon de commande de remplacement sera recréé dans le nouveau système ERP. Des références croisées des commandes d'achat seront mises à disposition sur le site web www.dow.com/dwdp-changes.
 - Pour les commandes d'achat pour lesquelles les marchandises et/ou les services seront livrés avant le 5 novembre 2018, la commande d'achat originale restera valable.

- **Impayées :**
 - Les factures des lignes de commande livrés avant le 5 novembre 2018 doivent être émises contre le bon de commande original et délivrées à l'entité juridique existante.
 - Les factures des lignes de commande livrés après le 5 novembre 2018 et énumérées dans les références croisées des commandes devront être émises contre le bon de commande recréé et remises à la nouvelle entité juridique.

Qu'attend-t-on de vous?

1. Actualisez votre profil client pour prendre en compte la nouvelle entité juridique.
2. Procurez-vous le nouveau numéro de la commande sur notre site web s'il y a des commandes en suspens pour votre société.

Pour des questions et réponses sur ce projet, consultez le site web www.dow.com/dwdp-changes ou appelez le représentant du service clientèle de Dow.

Nous vous remercions pour les efforts que vous faites pour veiller à ce que les commandes et les paiements ne soient ni perdus ni retardés. Veuillez partager les informations concernant les changements à venir dans votre organisation.

Cordialement

The Dow Chemical Company ("Dow")